



# Bulletin irrigation hors saison

## Préambule

Les Chambres d'agriculture du bassin Adour Garonne, qui comptent 15 départements travaillent ensemble depuis plusieurs années sur la réalisation de programmes régionaux d'appui technique aux irrigants du bassin Adour Garonne, le programme OGAYA.

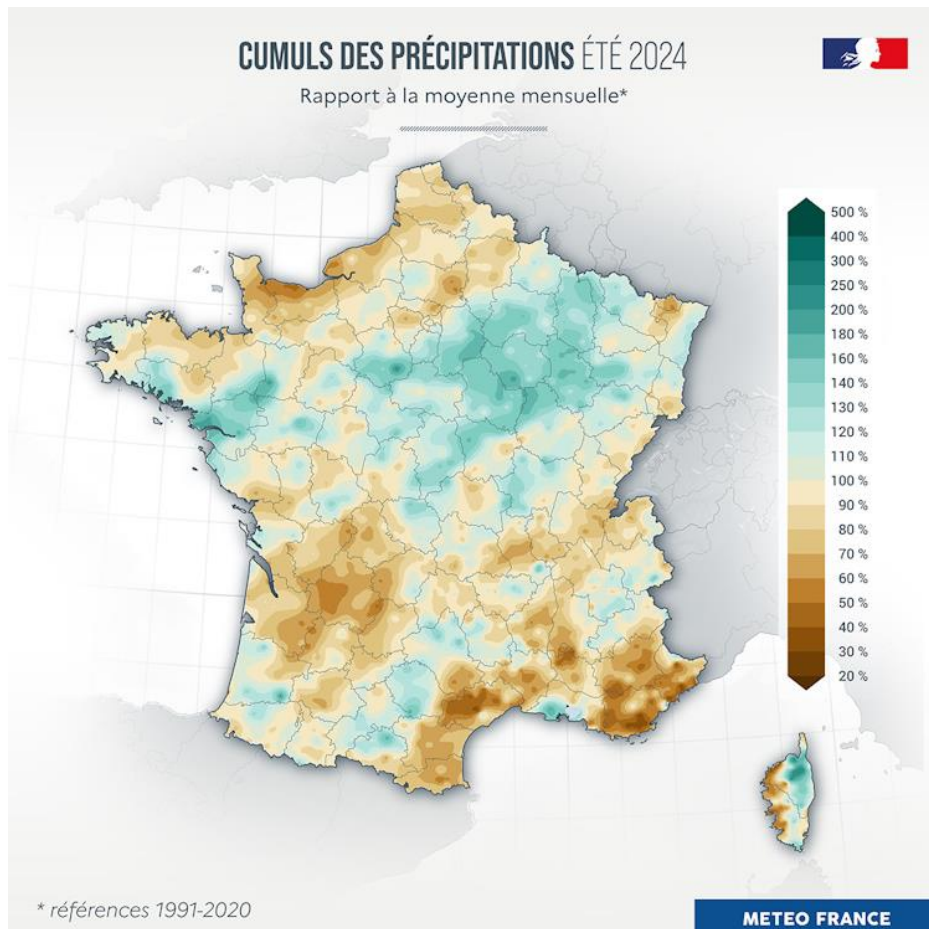
La coopération inter-régionale prend forme au travers de ce bulletin et sa nouvelle identité. Notre objectif est de promouvoir des pratiques innovantes et d'enrichir notre offre d'information, notamment via ce bulletin irrigation hors saison qui vient compléter le bulletin d'irrigation pendant la période estivale.

## 1) Bilan de campagne

### 2024, un marquage entre le nord et le sud du département

Si pour certains l'été 2024 a semblé bien arrosé, le sud du département reste sous l'influence sèche du pourtour méditerranéen. Au regard des cumuls de précipitations sur l'été, le sud Aveyron arrive par endroit à un **déficit de 30 à 40 %** par rapport aux normales tandis que le reste du département reste proche des normales.

Autre tendance à noter, la France a connu deux vagues de chaleur à l'échelle nationale. L'une du 29 juillet au 2 août et l'autre du 6 au 13 août. Si avant 1989, on observait en moyenne une vague de chaleur tous les 5 ans dans notre pays. Depuis 2000, elles reviennent quasiment chaque année.



## Parcelles de références

Ce marquage Nord-Sud se retrouve d'autant plus dans le bilan hydrique des parcelles de référence (estimation des besoins par rapport aux apports et aux réserves du sol).  
Le tableau ci-dessous récapitule les différentes parcelles en suivi sur le département de l'Aveyron lors de la campagne 2024. On note globalement des ensilages dans les normales pour les semis d'avril mais pour les semis de fin mai/début juin la météo peu ensoleillée du mois de septembre a fait tarder les récoltes... Parfois jusqu'en novembre !

**Tableau : Bilan pour les 6 parcelles aveyronnaises en suivi**

| Lieu                   | Date de semis | Nombre de tours d'eau | Bilan hydrique (en mm) | Type de sol                   | Altitude | Type de récolte | Bassin versant |
|------------------------|---------------|-----------------------|------------------------|-------------------------------|----------|-----------------|----------------|
| Conques en Rouergue    | 23/04/24      | 1                     | 21.8                   | Alluvions (Limoneux-argileux) | 240 m    | Ensilage        | Lot            |
| La Fouillade           | 07/06/24      | 4                     | 18.5                   | Sablo-limoneux                | 430 m    | Ensilage        | Aveyron        |
| Sauveterre de Rouergue | 13/06/24      | 5                     | - 1.3                  | Ségala moyen profond          | 446 m    | Semence         | Aveyron        |
| Gaillac d'Aveyron      | 13/06/24      | 3                     | -58.4                  | Sablo-limoneux                | 628 m    | Ensilage        | Aveyron        |
| Camares                | 25/04/24      | 7                     | -93.9                  | Limoneux                      | 410 m    | Ensilage        | Tarn           |
| Versols et Lapeyre     | 11/05/24      | 5                     | -120.9                 | Sablo-limoneux                | 375 m    | Ensilage        | Tarn           |

Au vu des rendements moyens, la campagne 2024 est donc globalement une bonne année pour les maïs ensilage. L'irrigation a permis d'éviter ou de limiter le stress hydrique potentiel de fin juillet/début août qui correspondait au stade pleine floraison pour une grande partie des maïs du département. Les bémols restent la période des semis qui a vu une météo printanière bien compliquée ainsi qu'une fin de cycle tardive, la maturité des parcelles en maïs grain ayant peiné à arriver à terme, ce qui a impacté la qualité globale du grain.

## Quel bilan sur la ressource en eau pour 2025 ?

Actuellement, la sortie d'hiver présente des conditions similaire à l'année dernière, les précipitations hivernales ont rempli les réserves, les nappes et les cours d'eau aveyronnais à des niveaux satisfaisants. Exception une fois de plus, pour le sud Aveyron, qui ressort déficitaire en précipitations de 25 % autour de Montlaur jusqu'à 50 % dans les environs de Millau par rapport à la période de référence 1991 – 2020. (*Source Météo France*)

La campagne 2025 part avec des niveaux de réserves satisfaisants dans l'ensemble, mais sans boule de cristal il est impossible de prévoir la météo. Malgré cela, au regard des tendances météo de ces dernières années le printemps et le début d'été présentent des conditions hydriques plus favorables. Il est donc préférable d'avancer les dates de semis si les températures le permettent et de choisir des variétés à cycle plus court qui seront moins sensibles aux chaleurs et au sec de fin d'été. Cette stratégie doit naturellement être adaptée en fonction des situations (altitude, profondeur de sol, texture et mode d'exploitation).

## 2) Les couverts végétaux : une gestion à l'échelle de la rotation

Si l'irrigation vient compléter les besoins des cultures en été, la réserve hydrique de son sol se gère également à l'échelle de son système de culture par différents leviers. Les couverts végétaux ou cultures intermédiaires en sont un.

Ce type d'implantation entre deux cultures principales est de plus en plus courante, notamment pour les couverts d'été implantés après les moissons. Les avantages et intérêts de cette pratique sont nombreux tant au niveau agronomique que pédologique, environnemental et économique.

Leur mise en place est encouragée, notamment par les aides de la Politique Agricole Commune ainsi que par les directives européennes dites « directives nitrates » qui imposent une couverture des sols agricoles sur les zones vulnérables en hiver.

Les couverts végétaux sont multiples. Les espèces de légumineuses couramment utilisées sont les trèfles (blanc, incarnat, jaune, etc.), la vesce, le pois et la féverole. Hors légumineuses, on peut citer pour exemples moutarde, radis, navette, avoine rude, ray-grass, moha, phacélie, sorgho...

Ces couverts végétaux sont souvent utilisés dans des démarches agroécologiques et dans l'agriculture de conservation des sols (ACS) car ils présentent de nombreux intérêts agronomiques et écologiques :

- Protection de la vie biologique, apport de matières organiques et amélioration de la structure du sol.
- Prévention du lessivage des éléments nutritifs.
- Limitation du réchauffement du sol et de son assèchement en été (couverts d'interculture courte)
- Amélioration du stockage du carbone, protection des sols contre l'érosion et les agressions climatiques.
- Protection de la biodiversité en fournissant gîte et couvert aux espèces auxiliaires.
- Perturbation du cycle de vie de certains ravageurs, maladies et adventices.

Pour aller plus loin :

- ⇒ Impact de l'ACS : <https://www.arvalis.fr/infos-techniques/quel-impact-de-lacs-sur-le-fonctionnement-hydrique-des-sols>
- ⇒ Impact des couverts : <https://www.arvalis.fr/infos-techniques/quel-est-leffet-des-couverts-sur-la-teneur-en-eau-des-sols>
- ⇒ Vidéo youtube sur la chaîne Ogaya : « Couverts végétaux et travail du sol : une réflexion permanente »

## 3) Aides aux investissements d'infrastructures d'irrigation

Depuis l'automne 2024, la région Occitanie a ouvert un appel à projets intitulé « Aide aux infrastructures hydrauliques sur les territoires » en deux volets, un individuel et un collectif. Il permet de financer les projets d'infrastructures hydrauliques comme les retenues collinaires avec un taux d'aide de 40 % à 60 % du total éligible. Les investissements à l'échelle de la parcelle ne sont pas éligibles (exemple : enrouleur, pivots, couverture intégrale).

Actuellement, il est prévu au minimum un appel à projet par an jusqu'en 2027 pour l'ensemble de la région Occitanie.

### Investissement éligibles :

- Création, agrandissement ou aménagement de retenue individuelle de stockage de l'eau
- Création du réseau de distribution jusqu'aux bornes de distribution aux parcelles
- Frais généraux, dans la limite de 10 % du montant éligible des investissements matériels

## Bénéficiaires éligibles :

- Agriculteur à titre principal ou secondaire
- Cotisants solidaires et autre(s) personne(s) s'inscrivant dans le parcours installation
- Société agricole active avec au moins 50% des parts sociales sont détenues par des associés exploitants ATP ou ATS au sein de cette société

**Plus d'informations sur le site de la région :** <https://www.europe-en-occitanie.eu/FEADER-Occitanie-2023-2027-Aide-aux-infrastructures-hydrauliques-sur-les-territoires>

Tristan DE BROUWER, conseiller agronomie  
Chambre d'Agriculture de l'Aveyron

Chaîne YouTube Ogaya : <https://www.youtube.com/@ogaya2395/playlists>

Mention des financeurs : CASDAR (Ministère de l'Agriculture) et Agence de l'Eau Adour Garonne

